

province, excepté dans quelques cas prévus et avec des restrictions telles que les ivrognes ne pourront guère s'en procurer.

Et infailliblement revient dans la bouche de ces Messieurs, qui prêchent un peu partout dans les magasins, les boutiques et à domicile, l'argument des "trous," que l'énergique expression anglaise traduit par "blind pigs." C'est un argument usé et refuté par l'expérience. Quand il n'y a plus de buvettes dans une localité, il est facile de dénicher ceux qui vendent de la boisson en contrebande et de les rappeler, sinon à la raison, du moins au respect de la loi.

Nous avons insisté dans notre dernier numéro sur les nombreuses raisons qui doivent engager tous les catholiques à voter en faveur du referendum. Nous y insistons de nouveau et nous espérons bien que les amis de la tempérance ne déploieront pas un zèle inférieur à celui des défenseurs du triste état de choses qui sévit depuis trop longtemps dans notre beau Manitoba, état de choses contre lequel les plus louables efforts sont le plus souvent impuissants.

Sans doute, il y aura encore des liqueurs enivrantes dans la province après l'adoption de la prohibition telle que proposée, mais l'importation en sera considérablement diminuée. Les trois quarts des habitués des buvettes qui y dépensent, en partie ou en entier, leur salaire de chaque semaine, n'en importeront pratiquement pas. Leurs maigres ressources ne leur en fourniront pas les moyens et ils les consacreront alors à la subsistance de leurs familles. Nos campagnes verront luire une nouvelle ère de prospérité par l'économie de l'argent qui s'engouffre chaque année dans les hôtels licenciés.

Que de misères cette mesure va faire disparaître ! Que de larmes elle va sécher aux yeux des mères et des enfants ! Il est à regretter que les galants chevaliers de la prétendue émancipation civique des femmes leur aient refusé l'exercice du suffrage en cette occasion. Jamais question ne les touchera peut-être de plus près.

## PROFESSION RELIGIEUSE ET VETURE

Le 1er février Mgr Dugas, P. A., a présidé une cérémonie de Profession religieuse à l'Académie Sainte-Marie, à Winnipeg, chez les Rdes Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie. La Rde Sœur Françoise-Romaine, née Alma Dubois, de Saint-Antoine-Abbé, Qué., y a